

**Notice explicative du Conseil Municipal  
de la commune de Chouday  
en date du lundi 10 décembre 2018 à 19 h 30**

**Présents**: Mrs et Mmes BRANCHEREAU Carole, BARDON Louis-Patrick, Mme BONNEFOY Joëlle, CHARPENTIER Isabelle, DUBOIS de la SABLONIERE Yann, RATERO Stéphanie, LE BIHAN Hervé, PERIOT Didier, PILLET Stéphane, DIEZ DEL VAL Stéphane, ROUSSEAU André.

**Absents excusés** : Mme CHARPENTIER Isabelle, Mr ROUSSEAU André

**Pouvoir** : Mme CHARPENTIER Isabelle a donné pouvoir à Mme BRANCHEREAU Carole

Convocation du conseil municipal du 30 /11/2018

Mme RATERO Stéphanie est désignée comme **secrétaire de séance**.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du dernier procès-verbal
- Compte- rendu des décisions du Maire
- Convention d'intervention des communes sur la voirie communautaire
- Report du transfert de la compétence GEMAPI
- Règlement général de la protection des données (RGPD), désignation d'un délégué.
- Fixation des tarifs des bâtiments communaux pour 2019.
- Questions diverses : salle de la lentille

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

**1. Compte-rendu des décisions du Maire**

Mme le Maire expose que dans le cadre de ses fonctions, elle a procédé aux décisions suivantes :

- Commande Universal Pen : 228,00 € TTC
- Signature devis pour peinture à la salle des fêtes au printemps : 2 659,20 € TTC
- Travaux supplémentaires plombier : 631,20 € TTC

**2. Convention d'intervention des communes sur la voirie communautaire**

Mme le Maire explique que la Communauté de Communes est titulaire de la compétence voirie et qu'à ce titre une convention est nécessaire pour que nous puissions intervenir notamment sur certains points sans leur aval (fauchage des accotements, entretien des trous, signalisation, police de la route...)

Après avoir écouté l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal donne à l'unanimité, un avis favorable à la signature de la convention d'intervention des communes sur la voirie communautaire.

### **Délibération 2018-séance du 10/11/18 – n°16**

#### **3. Report du transfert de compétence eau/assainissement à l'EPCI**

Mme le Maire expose que suite à un aménagement de la loi, il est possible de s'opposer au transfert de compétences relatives à l'eau et à l'assainissement du fait qu'à la date de publication de la loi, la communauté n'exerçait pas cette compétence. Initialement le transfert obligatoire était prévu au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, il peut être repoussé au 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal s'oppose au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 à la 3CB, demande le transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **Délibération 2018-séance du 10/12/18 – n°17**

#### **4. Désignation d'un DPD (délégué à la protection des données)**

Mme le Maire expose que le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), oblige les communes à désigner un délégué à la protection des données. Lors du conseil communautaire du 20/09/2018, il a été décidé de mutualiser le DPD de l'EPCI au profit des communes membres à titre gracieux.

Le conseil approuve à l'unanimité la mutualisation du DPD communautaire au profit de la commune et désigne Mme Branchereau Carole, représentante.

### **Délibération 2018-séance du 10/12/18 – n°18**

## **5. Tarification des bâtiments communaux pour 2019**

Mme Le Maire expose que comme chaque année, il est utile de réviser ou fixer les tarifs de location des bâtiments communaux.

### **Salle des fêtes :**

- Habitants de Chouday : 1jour / semaine 80 €  
Week-end 95 €
- Tous publics : 1 jour/semaine 180 €  
Week-end 260 €

+ 90 €/jour supplémentaire

- ½ journée sans cuisine 80 €

Gratuite pour les associations communales

Cautions 500 €

### **Salle de l'épi :**

- Habitants de Chouday le week-end : 60 €
- Tous publics le week-end : 160 €

Location journée semaine : 60 €

Gratuite pour les associations communales

Cautions 300 €

Limitation du nombre de locations à tarif préférentiel pour les habitants de Chouday à 2 /an et /foyer.

### **Cimetière :**

- 40 € le m<sup>2</sup>

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer ces tarifs pour l'année 2019.

### **Délibération 2018-séance du 10/12/18 – n°19**

## **6. Questions diverses**

**Salle de la lentille** : Mme le Maire expose que la salle de la lentille sera déménagée et laissée au comité des fêtes pour l'équiper en salle récréative (baby-foot, télé, cartes etc...). Cependant cette salle ne devra être ouverte que sous la responsabilité d'un membre du comité des fêtes. Les midis, cette salle sera toujours mise à disposition des facteurs pour leur restauration et la mairie en garde la priorité d'usage. Il sera peut-être utile à l'avenir d'envisager un changement des baies vitrées pour améliorer l'isolation thermique.

**Exonération handicapés** : Mme le Maire soumet au conseil, suite à la demande d'un administré, la possibilité de faire une délibération pour mettre en place une exonération partielle sur la taxe d'habitation pour les handicapés. Cette exonération serait effective à partir de 2020.

Etant donné que selon la loi en vigueur, tous les foyers seront exonérés de taxe d'habitation à cette date, le conseil ne juge pas utile de prendre cette délibération.

**Travaux sur les réseaux** : Mme le Maire expose que la dernière tranche pour le changement des tuyaux de plomb pour les abonnés du Syndicat des Eaux du Cousseron se fera en février 2019 et concernera le Petit Barmont et le Grand Barmond, la Claudinerie, la Bruère et le Puy Reugny.

**Luminaires de la salle des fêtes** : Mme le Maire expose que les grilles des plafonniers de la salle des fêtes ne tiennent plus. Un devis a été demandé pour leur remplacement par des LEDS.

Il s'élève à 1 680 € (remplacement de 18 plafonniers et des rampes de luminaires de la réserve).

Fin de séance à 20h29